

Accord NORAD

Quoique leur développement ait atteint une phase avancée, ces systèmes ne sont pas encore rendus à un point qui puisse permettre à nos deux administrations de prendre une décision sur l'ampleur des changements et des améliorations qui devraient être apportés au système de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Étant donné la nécessité de reporter notre décision mutuelle à une date ultérieure, il semble tout indiqué que la meilleure solution est, pour nos deux pays, de prolonger le présent accord. Le Canada et les États-Unis en sont donc venu à une entente sur une prolongation pour une durée de deux ans, à compter du 12 mai 1973. L'échange de notes diplomatiques à cet effet doit débiter incessamment.

Les honorables députés savent déjà que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense a fait une étude spéciale de l'Accord NORAD et a présenté un rapport à ce sujet. Je suis particulièrement heureux de souligner que la décision du gouvernement de renouveler l'Accord concorde avec les recommandations faites par ce comité.

Ayant eu l'occasion d'exposer en détail au comité la politique canadienne à l'égard du NORAD et, d'autant plus que les raisons du gouvernement pour renouveler cet Accord font déjà partie du domaine public, grâce aux déclarations faites devant le comité, je ne crois pas qu'il soit nécessaire aujourd'hui de m'attarder davantage sur ce sujet.

A ce moment-ci, je voudrais cependant souligner que la décision du gouvernement de renouveler l'Accord NORAD pour une durée de deux ans constitue un pas important dans la réalisation des objectifs de notre politique de défense.

● (1410)

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier le ministre de nous avoir transmis sa déclaration une heure au moins avant le début de la séance cet après-midi. Je voudrais également lui signaler que nous accueillons la déclaration avec satisfaction et que c'est le moins que nous puissions accepter quant au partage de la responsabilité à l'égard de la défense en Amérique du Nord.

Comme il importe que les Canadiens maintiennent la souveraineté de leur espace aérien dans le nord, ils ne doivent pas s'attendre à moins. Notre rôle devrait continuer à être de la surveillance, de la détection et de l'identification, quel que soit le résultat des essais effectués aux États-Unis de ces perfectionnements technologiques tels que le radar outre-horizon, le radar à rétrodiffusion, le système aéroporté de détection et de contrôle et les programmes améliorés d'intercepteurs pilotés. Le Canada devra agir seul ou s'engager dans cette voie. En somme, d'une façon ou d'une autre, nous devons nous assurer que nous sommes en mesure de préserver notre propre souveraineté. Nous sommes tout à fait persuadés que cette planification peut être effectuée, et nous espérons qu'elle le sera durant cette période de deux ans, non seulement sous l'empire de l'accord du NORAD, mais aussi des arrangements bilatéraux et généraux de défense avec les États-Unis. Nous espérons que les plans provisoires au sujet de la ligne d'action du Canada à la fin de cet accord de deux ans en tiendront compte.

J'espère que le comité permanent exercera ses prérogatives en matière d'enquête, qu'il convoquera des témoins et qu'il réunira tous les accords, les protocoles, les notes et les mémoires existants, il y en a trois ou quatre douzaines

je suppose, en vue d'élaborer le rôle rationnel du Canada pour la défense de l'Amérique du Nord tout en servant notre propre intérêt national ainsi que nos intérêts et responsabilités collectives. Nous nous rendons compte que nous avons des devoirs non seulement vis à vis de nous-mêmes, mais envers nos voisins. Nous sommes heureux de cette nouvelle, et nous espérons que les répercussions à long terme de l'Accord de défense aérienne de l'Atlantique du Nord et du principe de défense continentale seront étudiés très sérieusement non seulement par le ministère en cause mais par le comité permanent au cours des prochains mois.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous, de ce parti, n'avons pas accepté la recommandation de la majorité des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense, et nous ne sommes pas satisfaits de la déclaration du ministre. Nous sommes d'avis que le Canada aurait dû profiter de l'expiration de l'accord NORAD et laisser cette institution mourir d'une mort naturelle.

Des voix: Bravo.

M. Brewin: Nos raisons sont simples. L'organisme a été fondé en 1958 et relancé en 1968 pour faire face à une menace d'attaque de l'Amérique du Nord par des bombardiers à équipage de l'URSS. Cette défense contre les bombardiers était et demeure l'objectif principal du NORAD selon le général Lane, commandant adjoint du NORAD, qui a témoigné devant le comité le 2 mars dernier.

Nous sommes convaincus que la menace d'une attaque par des bombardiers pilotés n'existe pas, encore ici pour des raisons très simples. A notre époque de missiles, où les deux grandes puissances peuvent se détruire mutuellement, où même après une attaque à plein rendement en réponse à une attaque initiale, ou une deuxième frappe, ce serait de la folie, de fait une invitation au suicide et à la destruction totale du pays que d'envoyer des bombardiers. Le ministre le sait et il l'a reconnu dans sa déclaration au comité l'autre jour. Permettez-moi d'en citer seulement une phrase:

L'effet de dissuasion de l'attaque ne dépend pas de la puissance de défense aérienne mais de la force des représailles assurées.

Nous sommes entièrement d'accord.

Le Canada devrait aider au niveau de la détection et de l'identification, ce qui pourrait exiger de la surveillance et de l'interception. Le concept est tout à fait différent de celui de NORAD. Le Canada doit surveiller et contrôler son propre espace aérien. Il devrait collaborer avec les États-Unis et leur donner des renseignements. Mais pour ce faire, faut-il qu'il soit emprisonné dans NORAD?

Le ministre a proposé au comité, qui a accepté, de faire rapport et de signaler que si le Canada se retirait de NORAD, il nuirait ainsi inutilement aux relations canado-américaines et provoquerait l'antagonisme du gouvernement américain. C'est là faire preuve d'une timidité dangereuse et nier la souveraineté canadienne, tout en insultant les États-Unis. Bien entendu, si nous nous retirions de NORAD pour n'avoir plus rien à voir avec les Américains, il y aurait des difficultés, mais si nous prouvons, ainsi que nous le pouvons, qu'il faut un nouveau cadre à la collaboration canado-américaine en matière de défense aérienne de l'Amérique du Nord, que NORAD est désuet, pourquoi alors supposer que les États-Unis nous en voudraient?